

Montpellier, Mercredi 19 décembre 2018

## Pêche de loisir en eau douce

### Pêcheurs de loisir et services de l'État unis pour la protection des milieux aquatiques dans l'Hérault



Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault a signé ce mercredi 19 décembre 2018 en présence de Gilles Grégoire, Président de la Fédération de l'Hérault pour la pêche et le milieu aquatique (FHPPMA), deux documents importants pour la préservation des milieux aquatiques et le développement d'un loisir pêche durable dans l'Hérault :

- **le nouveau plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG)** pour la période 2019-2024 ;
- **l'arrêté réglementant la pratique de la pêche de loisir en eau douce pour 2019.**

#### Un plan pour concilier protection des milieux aquatiques et ressources piscicoles

Élaboré par la fédération de pêche en concertation avec les acteurs du territoire, le PDPG a pour objectif de poursuivre la restauration des milieux aquatiques au bénéfice des populations de poissons. Il fixe ainsi, pour 5 ans, de nouvelles orientations pour une gestion durable des cours d'eau, plans d'eau et canaux.

Basé sur un diagnostic terrain partagé du milieu et de ses problématiques, il détermine ainsi une série d'actions concrètes telles que :

- Equipement et raccordement des eaux usées de 14 petits hameaux,
- Restauration de 8 réseaux d'assainissement et de 27 stations d'épuration,
- Respect du débit réservé pour les rivières et encadrement des prélèvements sur une centaine de sites,
- Restauration de la continuité écologique des cours d'eau avec l'équipement de 35 nouvelles passes à poissons
- Réduction des pollutions diffuses sur 8 sites agricoles et 8 industriels

#### L'arrêté pêche : une réglementation spécifique pour une pêche durable, en adéquation avec les ressources piscicoles et les milieux

Dates d'ouvertures, nombre de prises, procédés de pêche, parcours No-kill... sont autant de règles fixées par l'arrêté réglementant la pratique de la pêche de loisir en eau douce sur le département de l'Hérault.

.../...

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



@prefet34



# Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault  
sur [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Élaboré annuellement, il prend en compte localement la fragilité des milieux et l'expérience des pratiques passées. En 2019 les dispositions suivantes ont notamment été rajoutées :

- création de plusieurs parcours No-kill en rivières de 1ère et 2ème catégorie,
- généralisation de l'utilisation d'hameçon simple et sans ardillon sur tous les parcours de No-kill pour faciliter le retour au milieu des poissons capturés,
- obligation de relâcher tout brochet capturé sur le lac du Salagou durant sa période de reproduction.

## **L'Hérault, un territoire privilégié pour la diversité des parcours de pêche et ses espèces présentes**

Avec plus de 17 400 pêcheurs adhérents au sein de 30 associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA), la pêche de loisir en eau douce est pratiquée dans l'Hérault sur 1 500 km de cours d'eau et 1 500 ha de plans d'eau.

Conscients de l'importance de la qualité des milieux pour la pérennité de leur activité, fédération, associations et pêcheurs s'investissent pour gérer et préserver les ressources.

**Services de l'État et Fédération de pêche veilleront à la bonne appropriation de ces deux documents et de leur déclinaison par l'ensemble des acteurs du territoire, les collectivités, l'agence de l'eau et les syndicats de bassin, autour de l'enjeu partagé de la qualité des milieux aquatiques du département de l'Hérault.**

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



@prefet34

